

Tunis le 4 Avril 1974

Circulaire n°. 129/74.  
émanant de la D.E.S.  
(Service des Examens)

Le Ministre de l'Education Nationale

à

Messieurs les Chefs d'établissements  
d'Enseignement Secondaire, Technique  
et Professionnel

OBJET : Personnel enseignant dans le 1er Cycle  
P. J. : 3 Tableaux

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir  
me faire parvenir les listes des professeurs enseignant  
l'Arabe, le Français et les Mathématiques dans votre  
établissement (Instituteurs délégués, professeurs de  
collège titulaires ou stagiaires et professeurs licenciés  
ayant des classes de 1er Cycle ).

Les tableaux ci-joints dument remplis seront  
retournés au Service des Examens avant le 20 Avril 1974.

Pour le Ministre de l'Education  
Nationale et p.o.  
Le Directeur de l'Enseignement Secondaire  
Technique et Professionnel



M.H. KHELIL